

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 18/09/2023

Direction régionale des Finances Publiques de Bretagne
et du département d'Ille-et-Vilaine

Pôle d'évaluation domaniale

Avenue janvier – BP 72102
35021 RENNES CEDEX 9

Courriel : drfip35.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Gwénaél SCULO

Courriel : gwenael.sculo@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 06.20.26.40.61

Réf DS : 14005678

Réf OSE : 2023-22093-69885

Le Directeur régional des Finances Publiques
de Bretagne et du département
d'Ille-et-Vilaine

à

Monsieur le Maire

5 rue Simone VEIL
22400 Lamballe-Armor

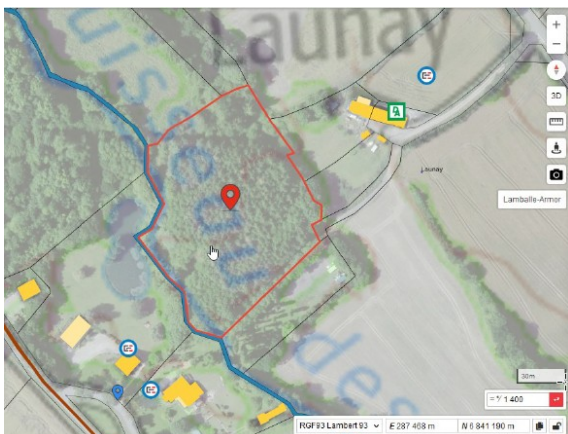
Lettre valant avis du Domaine

Objet : Cession d'une parcelle boisée

Par saisine en date du 8 septembre 2023, vous sollicitez l'évaluation de la valeur vénale d'une parcelle de bois sise Launay – Bas de Saint Marc- Planguenoual 22400 Lamballe Armor, appartenant à la commune de Lamballe-Armor, dans le cadre d'une cession à un tiers (actualisation de l'avis n°2022-22093-51067 en date du 20/07/2022).

Le détail des biens est le suivant :

Parcelle	Adresse	Nature	Surface m ²	Observations
173 YH 0044	Launay – Bas de Saint Marc-Planguenoual	Bois	10 577	Futaies résineuses



Compte tenu de l'ensemble des éléments mis à disposition dans votre demande et de l'expertise menée par le Pôle d'Évaluation Domaniale (PED 35), fondée sur les sources internes propres à la DGFIP (BNDP, VISU DGFIP, Évaluer un bien), l'évaluateur propose de fixer la valeur vénale du bien sous expertise à **3 700 € hors droits et charges**.

Il est rappelé que l'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. En effet, le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques et par délégation,



Gwénaél SCULO
Inspecteur des Finances Publiques